vinetur

Un élu californien exhorte Trump à ouvrir davantage les marchés indien et vietnamien au vin américain

Les producteurs font face à une faible demande intérieure, à un recul au Canada et à des politiques fédérales favorisant les intrants vinicoles importés.

vendredi 9 octobre 2026



Un élu californien presse l’administration Trump de chercher à élargir l’accès du vin américain aux marchés indien et vietnamien. Il estime que les producteurs américains sont pénalisés par une demande intérieure en baisse, des débouchés réduits au Canada et des règles fédérales susceptibles de favoriser les intrants vinicoles importés au détriment des raisins cultivés aux États-Unis.

Le représentant James Gallagher, républicain élu dans une région viticole du nord de la Californie, a adressé un courrier au représentant américain au Commerce, Jamieson Greer, pour demander à l’administration de faire de ces deux marchés asiatiques une priorité. Publiée jeudi, la lettre indique que la filière viticole californienne subit des pressions croissantes alors que les vendanges 2026 touchent à leur fin et que les producteurs cherchent de nouveaux acheteurs à l’étranger.

Gallagher a indiqué à Greer que les responsables du secteur considéraient l’Inde et le Vietnam comme des marchés de croissance prometteurs pour le vin américain, mais que d’importants obstacles subsistaient en raison des négociations tarifaires en cours et d’autres difficultés d’accès au marché. Il a également demandé à l’administration de poursuivre ses efforts pour rétablir l’accès au Canada, un marché qui, selon lui, est devenu beaucoup plus difficile pour les vins américains.

Cette demande intervient alors que Washington et New Delhi poursuivent des négociations commerciales visant à développer les échanges bilatéraux et à réduire les barrières. Gallagher a estimé que ces discussions devraient s’accompagner d’efforts accrus en faveur des vins californiens, qui pourraient, selon lui, être compétitifs si les droits de douane et les autres restrictions étaient réduits. Il a écrit que les producteurs de sa région élaborent des raisins de cuve de grande qualité, mais qu’ils sont confrontés à un marché où les politiques nationales peuvent, à leurs yeux, faciliter l’utilisation de produits étrangers plutôt que de raisins cultivés aux États-Unis.

Au-delà de l’accès aux marchés d’exportation, Gallagher a demandé à l’administration de réexaminer les règles fédérales d’étiquetage des vins commercialisés comme américains. Selon les règles actuelles du Bureau de la taxe et du commerce de l’alcool et du tabac (TTB), un vin portant la mention « United States » ou « American » doit contenir au moins 75 % de produits agricoles cultivés aux États-Unis et être

entièrement élaboré aux États-Unis. Les 25 % restants peuvent provenir d'ingrédients cultivés à l'étranger, sans que leur origine soit indiquée sur l'étiquette.

Gallagher a déclaré que les producteurs estimaient que cette norme affaiblissait la demande de raisins californiens, accentuait la pression sur les prix et compliquait la tâche des consommateurs qui veulent distinguer les vins élaborés exclusivement à partir de produits agricoles américains de ceux contenant des matières premières importées. Il a demandé au représentant américain au Commerce de travailler avec le département du Trésor et le Bureau de la taxe et du commerce de l'alcool et du tabac afin d'examiner s'il convenait de modifier cette règle.

Il a également exprimé des inquiétudes au sujet des règles fédérales de drawback applicables au vin en vrac importé. Dans certaines circonstances, les droits d'accise acquittés sur du vin importé peuvent être remboursés lorsqu'un autre vin est exporté en remplacement, même si le produit exporté n'a pas supporté la même charge fiscale. Gallagher a déclaré que ce mécanisme pouvait rendre le vin en vrac importé plus intéressant financièrement que l'achat de vin produit aux États-Unis ou de raisins cultivés en Californie. Il a exhorté le bureau du représentant au Commerce à soutenir les services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis dans l'examen de cette politique et de ses effets sur les producteurs américains.

La lettre demande également un examen des produits en vrac importés du Canada qui, selon Gallagher, ne répondent pas à la définition américaine du vin, mais bénéficient malgré tout du traitement douanier et fiscal appliqué au vin. Ses préoccupations reflètent une plainte plus générale des producteurs, qui estiment que les politiques commerciales et le régime fiscal peuvent peser sur la concurrence autant que la demande des consommateurs.

Natalie Collins, présidente de la California Association of Winegrape Growers, a soutenu l'intervention de Gallagher. Elle a déclaré que les producteurs de l'État évoluaient sur un marché très difficile et que les politiques fédérales ne devraient pas compliquer la concurrence des raisins cultivés aux États-Unis. Ses propos soulignent les pressions qui pèsent sur les producteurs après une période de ralentissement de la consommation intérieure de vin et d'incertitude sur les marchés d'exportation.

La question dépasse le cadre des seuls producteurs de raisins, car toute évolution de l’accès aux marchés, de l’étiquetage ou du traitement fiscal pourrait influer sur l’approvisionnement, l’assemblage, le prix et la commercialisation du vin dans l’ensemble de la filière des boissons. Un accès facilité à de grands marchés étrangers comme l’Inde pourrait créer de nouveaux débouchés pour les producteurs américains, tandis que des règles plus strictes sur le vin en vrac importé ou l’indication de l’origine pourraient modifier la concurrence entre l’offre nationale et étrangère dans le secteur viticole. Importateurs, domaines, distributeurs et détaillants pourraient tous être concernés si l’administration donne suite aux demandes de Gallagher.

Gallagher a déclaré que Washington devait agir maintenant plutôt que d’ajouter aux difficultés d’un marché déjà fragile. Il a estimé que les politiques fédérales devraient offrir aux producteurs californiens des conditions plus équitables sur le marché intérieur, tout en les aidant à vendre davantage de vin américain à l’étranger. Le Bureau du représentant américain au Commerce n’avait pas immédiatement réagi publiquement à la lettre.